**INSCRIPTION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET DEROGATIONS**

**INSCRIPTION SCOLAIRE**

L’inscription scolaire de votre enfant se fait en trois temps.

1. Prendre attache dans votre mairie de résidence pour obtenir une attestation de domicile
2. **Pré-inscription** : Mairie des communes sièges des écoles, à savoir :

Barbery : Ecole des 4 Saisons (Barbery, Fresney le Vieux, Moulines)

Bretteville sur Laize : Ecole des 4 Vents (Bretteville sur Laize, Cintheaux)

Cesny Bois Halbout : Ecole de la Verdière (Acqueville, Angoville, Cesny Bois Halbout, Espins, Martainville, Meslay, Tournebu)

Clécy : (Clécy, Cossesseville, Le Bô, La Pommeraye, Le vey)

Esson : Ecole des 3 Villages (Combray, Donnay, Esson)

Fresney le Puceux : Ecole du Cerisier (Boulon, Fresney le Puceux)

Gouvix : Ecole du Roselin (Cauvicourt, Gouvix, Urville)

Grainville-Langannerie : (Bretteville le Rabet, Estrées la Campagne, Grainville-Langannerie, Saint Germain le Vasson)

Saint Germain le Vasson : Ecole Jean Moulin (Bretteville le Rabet, Estrées la Campagne, Grainville-Langannerie, Saint Germain le Vasson)

Saint Laurent de Condel : Ecole de la Forêt (Grimbosq, Les Moutiers en Cinglais, Mutrécy, Saint Laurent de Condel)

Saint Rémy sur Orne : Ecole des Rouges Terres (Cauville, Culey le Patry, Saint Lambert, Saint-Omer, Saint Rémy sur Orne)

Saint-Sylvain : Ecole Jean Nourrisson (Le Bû sur Rouvres, Soignolles, Saint-Sylvain)

Thury-Harcourt : Ecole Paul Héroult (Le Hom (Caumont sur Orne, Hamars, Saint Martin de Sallen, Thury-Harcourt, Croisilles, Placy)

1. **Admission** : Ecole -> Prendre rendez-vous avec le ou la directeur(rice) de l’école concernée

Scolarisation en maternelle : Pour l’année 2019-2020 sont concernés les enfants nés en 2016.

**INSCRIPTION PERISCOLAIRE**

**Restauration scolaire et garderie**

La Communauté de Communes Cingal Suisse Normande propose un service de restauration scolaire et un service de garderie.

Les familles qui souhaitent bénéficier de ce(s) service(s) doivent obligatoirement inscrire leur(s) enfant(s) via le dossier téléchargeable ci-dessous :

Transmission des documents :

* Voie postale : Communauté de Communes Cingal Suisse Normande

4, Rue du Docteur Gourdin

THURY-HARCOURT

14220 LE HOM

* Message électronique : [a.jean@cingal-suissenormande.fr](mailto:a.jean@cingal-suissenormande.fr)

[g.marie@cingal-suissenormande.fr](mailto:g.marie@cingal-suissenormande.fr)

**PAI (Projet d’Accueil Individualisé) :** Bien vouloir nous joindre une copie du protocole en cours de validité.

**DEROGATIONS**

Il est possible de scolariser votre enfant dans une école autre que celle de votre secteur sous certaines conditions :

3 cas de dérogations intra ou extra-communautaires (une réponse vous sera communiquée rapidement)

* Fratrie (frère ou sœur scolarisé dans l’école souhaitée)
* Pas de cantine scolaire ou de service de garderie dans l’école de secteur
* Raisons médicales (sur justificatif d’un médecin de l’éducation nationale)

Pour toute demande de dérogation, bien vouloir adresser un courrier motivé soit par :

* Voie postale : Communauté de Communes Cingal Suisse Normande

4, Rue du Docteur Gourdin

THURY-HARCOURT

14220 LE HOM

* Message électronique : [c.muhl@cingal-suissenormande.fr](mailto:c.muhl@cingal-suissenormande.fr)

[g.marie@cingal-suissenormande.fr](mailto:g.marie@cingal-suissenormande.fr)

Les demandes hors cas dérogatoire seront enregistrées pendant l’année scolaire et examinées lors d’une première commission scolaire qui se tiendra fin mai et une dernière réunion aura lieu pour les demandes tardives (dans ce cas une réponse vous sera apportée le plus rapidement et compatible avec la date de la rentrée scolaire)